

BIBLIOTHÈQUE DES TERRITOIRES

Alain Bourdin  
Joël Idt



L'urbanisme des modèles

Références, benchmarking  
et bonnes pratiques



## L'URBANISME DES MODÈLES

La collection *Bibliothèque des territoires*  
est dirigée par Jean Viard

Série *Essec Villes et territoires*  
animée par Franck Vallérugo

Dans la même série :

Jean Haëntjens, *Urbatopies. Ces villes qui inventent l'urbanisme du XXI<sup>e</sup> siècle*, 2010

Patrice Noisette et Franck Vallérugo, *Un monde de villes.*

*Le marketing des territoires durables*, 2010

Julien Neutres, *Rome, ville ouverte au cinéma*, 2010

Michel Blondel, *Du pré carré à la compétence collective*, 2011

Pierre-Arnaud Barthel et Lamia Zaki, *Expérimenter la « ville durable » au sud de la Méditerranée*, 2011

Éric Ardouin et Jean-Christophe Baudouin, *Le management public des territoires*, 2012

Jean-Michel Guénod, *Desseins de villes : un retour de l'État aménageur ?*, 2012

Renaud George, *La croissance grise. Des seniors dans la ville*, 2013

Irène Salenson, *Jérusalem : bâtir deux villes en une*, 2014

Jean-Yves Chapuis, *Profession urbaniste*, 2015

Burcu Ozdirlik et Jean-Jacques Terrin, *La conception en question*, 2015

Guy Kauffmann, Jean-Pierre Merlot, Simon du Moulin de

Labarthète, *L'économie de la connaissance*, 2015

Jean-Pierre Gonguet, Jean-Michel Guénod, Franck Vallerugo,  
*EuropaCity. L'aventure d'un projet*, 2015

© Éditions de l'Aube, 2016

[www.editionsdelaube.com](http://www.editionsdelaube.com)

ISBN 978-2-8159-1520-5

# L'urbanisme des modèles

Références, benchmarking et bonnes pratiques

Sous la direction  
de Alain Bourdin et Joël Idt

*éditions de l'aube*



*Les villes et les territoires concentrent aujourd’hui les hommes et les activités, accumulent la valeur ajoutée et l’intelligence collective, régulent l’économie et les rapports sociaux. Mais ils peuvent aussi, partout dans le monde, amplifier la misère, être l’enjeu des plus extrêmes conflits. Ils seront le sujet majeur du XXI<sup>e</sup> siècle.*

*Depuis plus de vingt ans la chaire d’économie urbaine de l’Essec, seul laboratoire de recherche et d’enseignement en management public au sein d’une grande école de gestion, accompagne les acteurs publics locaux et leurs entreprises partenaires à perfectionner leur management et l’efficience de leurs relations contractuelles.*

*Les éditions de l’Aube, depuis leur création, offrent une tribune ouverte aux spécialistes du développement local dans toute leur diversité d’économistes, de géographes, de sociologues, de politologues, d’historiens… Il était donc naturel que l’Aube et l’Essec s’associent aujourd’hui pour promouvoir cette nouvelle collection dont l’ambition est triple :*

- diffuser des connaissances et des pratiques au service des organisations publiques et des entreprises dont le métier est lié à la ville;*
- proposer un espace de débat scientifique et politique sur les sujets contemporains qui interrogent l’univers commun des collectivités locales et des entreprises;*
- offrir un lieu de mémoire à des aventures urbaines et aux hommes qui en furent les acteurs, en France et dans le monde.*

*C’est la raison pour laquelle cette collection est plurielle et colorée, à l’image des villes et des territoires qu’elle entend servir. Elle alterne ouvrages scientifiques et plus appliqués, propos d’experts et expériences d’acteurs de terrain, témoignages historiques et essais de culture. Elle s’adresse à des universitaires et à des professionnels, à des élus et à des habitants, à des étudiants, à tous les amoureux des villes.*

*Franck Vallérugo*

*Professeur titulaire de la chaire  
d’économie urbaine de l’Essec*

*Jean Viard*

*Sociologue,  
directeur des éditions de l’Aube*



## Introduction

### Une régulation par les modèles ?

*Alain Bourdin et Joël Idt*

Quel maire de ville industrielle en déclin n'a pas entendu parler de l'effet Guggenheim à Bilbao, et n'en a pas rêvé pour sa ville ? Quel président d'autorité organisatrice des transports urbains n'est pas allé faire un voyage initiatique à Karlsruhe pour admirer l'étonnant système de tram-train couvrant toute la région urbaine ? Ou aura plus probablement aujourd'hui préféré Portland et son système de métro léger ? À moins que ce ne soit La Paz ou Medellín avec leurs téléphériques urbains. Quel professionnel de l'aménagement urbain durable n'est pas allé visiter, au début des années 2000, le quartier Vauban à Fribourg, en Allemagne, ou Hammarby en Suède ? Les nouvelles générations diplômées au début des années 2010 auront peut-être opté pour la caserne de Bonne à Grenoble, le quartier Eva Lanxmeer à Culemborg ou le projet Darwin à Bordeaux... Quel concepteur d'un projet urbain en zone inondable n'est pas allé à HafenCity à Hambourg, pour observer comment l'aménagement urbain peut intégrer les risques d'inondations ? Quel acteur de l'urbanisme pourrait aujourd'hui ignorer les questions énergétiques, les TEPOS (territoires à énergie positive, devenus TEP « pour la croissance verte »), les *smart grids*, etc. ? La liste est longue, et reflète l'importance des circulations et des transferts de modèles, de références, d'idées, de savoirs et de pratiques en urbanisme et en aménagement.

Nous ne sommes pas les premiers à nous y intéresser, cette question a été largement traitée dans plusieurs champs

disciplinaires. Celui de l'urbanisme et de l'aménagement d'abord, pour ce qui est du contenu des pratiques. Le lien intrinsèque entre ce champ disciplinaire et l'action publique urbaine conduit parfois les chercheurs à proposer eux-mêmes, plus ou moins explicitement et volontairement, des « bonnes » pratiques<sup>1</sup>. Sur un plan plus analytique, plusieurs auteurs ont surtout tenté de mettre en évidence l'existence de grands modèles d'action urbanistique. Parmi eux, on pense bien sûr à Françoise Choay et son analyse historique des trois grands modèles d'action (le « culturaliste », le « progressiste » et le « moderniste ») qui ont caractérisé selon elle l'urbanisme depuis sa création (CHOAY, 1965). D'autres ont plus récemment analysé le développement durable comme un nouveau modèle d'action publique urbaine (voir par exemple HAMMAN, 2011). Ces approches ont en commun d'essayer de caractériser les grands principes qui gouvernent les pratiques des urbanistes et les cadres de références qui fondent leur action. Un second champ disciplinaire particulièrement prolix sur la circulation des pratiques est la science politique. On pense aux études sur les « *policy transfers* » (DOLOWITZ, MARSH, 2000) : il s'agit de comprendre les processus de diffusion, de transposition et d'adaptation des normes, des savoirs et des techniques de gouvernement, ou encore des innovations, entre les différentes scènes d'action publique (DELPEUCH, 2008 ; PAYRE, 2008), en particulier depuis les niveaux transnationaux vers les scènes nationales ou locales (SAUNIER, 2004 ; PAYRE, 2010). Le rôle des réseaux d'acteurs y est particulièrement souligné (STONE, 2008). On pourrait aussi évoquer d'autres travaux qui relèvent de l'économie, de l'histoire ou de la sociologie de la connaissance.

La perspective particulière adoptée dans cet ouvrage<sup>2</sup> est centrée sur le rôle de la circulation des pratiques dans la production de l'action publique urbaine, ce que les différents travaux précités abordent rarement frontalement<sup>3</sup> même s'ils peuvent nous apprendre des choses à cet égard. Dit autrement, on ne s'intéressera pas tant ici aux circulations en tant que telles des pratiques et des modèles urbanistiques – par exemple en cherchant à comprendre comment sont produits les savoirs ou dans quels réseaux

ils circulent – qu'à la manière dont ces phénomènes ont des incidences sur l'action collective et son organisation, sur les manières d'agir ou de coopérer, et sur ce qui est produit. En quoi la circulation des pratiques et des idées contribue-t-elle à la conduite des projets urbains ou des politiques publiques en matière d'urbanisme, à l'organisation des gouvernements urbains, à la définition des stratégies urbaines dans les grandes métropoles, etc., et que change-t-elle dans le contenu de l'action ?

Ce choix ouvre sur un champ problématique très large, aux riches arrière-plans épistémologiques qui, à travers la référence à l'action, réinterrogent les concepts mêmes de modèle, de diffusion, de savoir, etc. La notion de modèle peut évoquer un idéal pour l'action – comme lorsque Rawls établit sa théorie de la justice ou comme lorsque Ledoux ou Tony Garnier produisent des modèles de ville –, un cadre de références utilisé par les acteurs – on se trouve alors très proche du référentiel d'action publique (FAURE, POLLET, WARIN, 1995) –, ou encore ce que le chercheur construit *ex post* dans une logique de l'idéal-type pour rendre compte d'un ensemble de traits majeurs qui réunissent une diversité de pratiques (BOUDON, 1984). La question de la diffusion ne se pose pas en termes équivalents selon que l'on parle de valeurs, de croyances, de techniques, d'innovation, etc. (de l'anthropologie la plus classique à l'économie de l'innovation, ces questions ont été largement traitées). Au demeurant, ce dont il est souvent question ici n'est peut-être pas un phénomène de diffusion mais de construction collective d'un savoir au sein de réseaux. La particularité de ce savoir est qu'il ne renvoie pas qu'à un ensemble de propositions logiques, mais qu'il s'énonce aussi en grande partie (à la fois en termes d'information et d'organisation de l'information) à travers un ensemble de références, c'est-à-dire de réalisations considérées comme exemplaires. Cela – qui constitue une spécificité épistémologique – ne vaut pas que pour les architectes et les concepteurs, mais globalement pour tout le monde des acteurs de l'urbanisme.

Toutes ces questions restent à l'arrière-plan des contributions à cet ouvrage à travers l'approche particulière du problème que nous avons privilégiée, qui consiste à envisager les phénomènes

de circulation de pratiques comme des formes particulières de « régulation » (au sens de Jean-Daniel Reynaud, 1989) de la production de la ville, comme le sont à leur manière la « régulation politique » ou la « régulation économique » (BOINO, 2009). Nous faisons ainsi l'hypothèse que les circulations de pratiques contribuent à définir des règles qui organisent l'action collective, et que ces règles et leur structuration ont leurs propres logiques, autrement dit, que la valeur normative des modèles se joue au moins autant dans leur dimension procédurale que substantielle. Cette perspective actionniste permet de ne pas distinguer dans l'analyse les processus de circulation en eux-mêmes (le transfert, la diffusion, l'hybridation, etc.), les idées et la nature des connaissances (les modèles, les référentiels, les normes, les expertises, etc.), et les acteurs qui les produisent (experts, consultants, élus, techniciens, chercheurs, etc.), mais au contraire de regarder comment ces éléments font système, et comment ce système interagit avec d'autres systèmes d'action (les projets urbains, la mise en forme des politiques d'habitat, etc.). La régulation de la production de la ville est ainsi intimement liée, à plusieurs titres, à des phénomènes de circulation des pratiques.

Cette dernière s'opère sensiblement de la même manière que celle des idées « à la mode » (la ville inclusive) ou celle des théories (la *Città diffusa*). Cela d'autant plus que les milieux (ou communautés professionnelles, cf. *infra*) concernés mêlent (souvent à travers les mêmes individus) la formation, la recherche, l'élaboration de doctrines, avec une activité d'étude, de planification ou de projet, la France étant sans doute l'un des (où le) pays où les séparations sont les plus fortes – du moins jusqu'à aujourd'hui.

### **Quand la circulation des pratiques organise la production de l'action publique urbaine locale<sup>4</sup>**

La circulation des savoirs et des pratiques renvoie très directement à la production d'une forme bien spécifique de « règles du jeu » : les règles issues de l'« expérience des autres » (ARAB, 2007). On retrouve ce type de règles à tous les niveaux de l'ac-

tion publique locale : de l'élaboration des stratégies territoriales (le succès et la mobilisation systématique du concept d'économie créative dans les stratégies des grandes métropoles en sont un exemple) jusqu'aux phases très opérationnelles des projets urbains (comme avec la diffusion de principes de mixité ou de normes de développement durable). Les spécificités de ces règles, la manière dont elles se stabilisent, dont elles évoluent et dont elles sont mobilisées dans la construction de l'action collective s'expliquent par le rapport aux risques. Face aux incertitudes de l'environnement dans lequel ils évoluent, les élus locaux, les techniciens des collectivités, les aménageurs, les gestionnaires urbains, etc., ont besoin de sécuriser les situations auxquelles ils sont confrontés. S'inspirer des autres, de leurs savoirs et de leurs pratiques, devient dans ces conditions un moyen de stabiliser les systèmes d'action collective et de réduire leur complexité. Autrement dit, dans une société du risque où celui-ci est au cœur de nouvelles formes de régulations sociales (BECK, 1984), et notamment de nouvelles modalités d'élaboration de l'action collective, les bonnes pratiques et l'utilisation de modèles expérimentés par d'autres permettent aux acteurs de combiner à la fois une certaine nouveauté et la maîtrise des risques que celle-ci peut entraîner : le changement social redevient possible.

L'analyse des situations dans lesquelles les acteurs se réfèrent aux pratiques des autres explique ainsi ce qui semble à première vue constituer un paradoxe : pourquoi les acteurs de l'aménagement s'acharnent-ils systématiquement à copier et reprendre pour leurs projets les innovations (formelles, programmatiques, procédurales, etc.) qu'ils peuvent trouver dans d'autres villes (le principe du « plan-guide », par exemple, dispositif proposé par Alexandre Chemetoff pour l'île de Nantes, et qui est aujourd'hui devenu la norme en France), alors même qu'ils voient bien que l'agrégation de ce type de comportements a pour effet de produire des contenus relativement similaires d'un projet à l'autre et donc de banaliser considérablement ces innovations ? Notre angle d'analyse montre qu'il ne s'agit pas là que d'un « effet pervers » (au sens de BOUDON, 1977). Le recours aux pratiques des autres permet

aux acteurs de combiner deux objectifs contradictoires : produire quelque chose d'un peu nouveau, tout en apportant des garanties que les pratiques utilisées ont fait leurs preuves ailleurs, et qu'elles rencontrent un certain consensus dans le milieu de l'aménagement. Cette attitude vis-à-vis de l'innovation se retrouve dans le monde industriel (voir par exemple les travaux de Christophe Midler sur les équipementiers automobiles, 1993). La stratégie de la recherche radicale d'innovation correspond à des moments relativement rares de fort volontarisme politique (ce qui est le cas à Nantes au moment du concours gagné par Chemetoff). En revanche, beaucoup cherchent à être les premiers à se saisir d'une innovation qui a déjà fait ses preuves ailleurs, ce qui, en somme, fait beaucoup de deuxièmes. Mais personne n'a envie d'arriver trop tard, c'est-à-dire de prendre l'innovation au moment où elle est « ringardisée », d'où l'importance de bien se situer dans le mouvement de ce qui circule.

Une manière de le percevoir consiste à regarder les points de rencontre et les interactions entre d'une part les systèmes d'action qui organisent la circulation des pratiques (par exemple, les sphères de réflexion prospective nationales ou transnationales en matière de planification urbaine, qui ont leurs propres logiques de production de connaissances), et d'autre part les systèmes d'action publique locaux (la production d'un PLU ou d'un SCoT par une agence d'urbanisme). Il s'agit ici de comprendre comment se joue l'appropriation, au niveau local dans la production de l'action publique, des règles issues de la circulation des pratiques, produites et testées ailleurs par d'autres. Parmi les contributions à cet ouvrage, les textes d'Elise Roy, d'Irène Mboumoua, de Patrice Godier et d'Edna Hernández s'inscrivent dans cette perspective : comment ces processus contribuent-ils à une reconstruction locale des savoirs et des pratiques de l'action publique ? À cet égard, les modalités diffèrent entre les cas où les modes de structuration et de diffusion des pratiques sont très ouverts, comme les réseaux de villes européens (avec une forte porosité entre les sphères techniques, politiques et savantes), et les cas où les processus sont beaucoup plus normés, comme la

production de bonnes pratiques par les administrations centrales d'État. Ou encore, plus subtil, lorsque la circulation des pratiques locales est encadrée par l'État, et devient un instrument de recomposition des rapports de pouvoir centre-péphérie (BÉAL, EPSTEIN, PINSON, 2015).

### **Quand la circulation des pratiques organise les communautés professionnelles de la production de la ville**

Une autre manière d'aborder la question consiste à s'intéresser à la production des cadres de références constitutifs d'une culture commune et partagée au sein d'un groupe de professionnels. Cette culture commune peut se développer dans un contexte local bien défini, à l'exemple du référentiel d'action publique bordelais analysé dans le texte de Patrice Godier. Mais cette culture commune peut traverser toute une profession ou toute une communauté. D'abord à travers la production d'un référentiel d'expérimentations, le meilleur exemple étant sans doute le travail produit par le ministère de l'Équipement sur la diffusion de la notion de projet urbain (notamment avec les ateliers de projet urbain d'Ariella Masboungi). Elle peut également passer par la production et la diffusion d'expertise entre professionnels (on pourrait analyser en ce sens l'activité du Club ville aménagement, où des modèles d'action sont coproduits par les responsables des structures d'aménagement).

Les circulations des idées, des théories, des savoirs et des pratiques, on le voit, sont très directement liées à la structuration de groupes professionnels dont les contours sont à la fois flous et mouvants, que ce soit dans l'urbanisme et l'aménagement (chez les agences d'urbanisme, chez les aménageurs, etc.) ou dans d'autres champs d'intervention connexes comme celui des transports publics urbains de voyageurs (IDT, ARAB, LEFEUVRE, 2012). Le terme de « communauté<sup>5</sup> », utilisé ici pour se démarquer de la notion de « groupe », aux contours beaucoup plus stables et rigides, permet à cet égard de rendre compte du faible degré d'institutionnalisation et du caractère partiel mais pluriel

de ces structures sociales. On constate notamment une certaine porosité entre les sphères politique, technique et savante au sein de ces communautés professionnelles.

Pour toutes ces raisons, la structuration d'une communauté professionnelle peut parfois expliquer comment l'action collective devient possible malgré son caractère interinstitutionnel et interterritorial : l'appartenance à une même communauté autorise des coopérations au-delà des frontières des organisations formelles et au-delà des positions institutionnelles et hiérarchiques. Dans une situation conflictuelle entre deux collectivités sur un projet urbain commun, où chacune a engagé un urbaniste comme assistant à maîtrise d'ouvrage, la coordination de l'action collective passe parfois par la similitude des cadres de références et de pratiques de ces prestataires. Ou encore par le fait que les cadres techniques de ces deux collectivités aient eux-mêmes circulé de l'une à l'autre.

En première approche, les communautés professionnelles renvoient aux pratiques en elles-mêmes. Plutôt que d'être définies par des « métiers » (aménageur, urbaniste, transporteur), par des positions organisationnelles ou statutaires (directeur, cadre d'établissement public de coopération intercommunale), ou même par des qualifications professionnelles réglementaires (qualification d'urbaniste d'État, architecte DPLG), les communautés professionnelles se structurent autour d'ensembles de savoirs et de pratiques partagés, qui fournissent des cadres de références et légitiment l'intervention de leurs membres dans l'action collective. Autrement dit, il s'agit de qualifier les acteurs plus par ce qu'ils pensent et ce qu'ils font lorsqu'ils agissent que par leurs positions *a priori*. Un cadre de l'aménagement public peut parfois avoir plus de points communs avec un urbaniste issu d'un cabinet privé, par les idées qu'ils mobilisent tous deux, par les groupes de réflexion et les réseaux dans lesquels ils s'insèrent, qu'avec un collègue plus proche, lui, du monde de la promotion immobilière et de ses références.

Mais les pratiques des professionnels se transforment (au moins partiellement) d'autant plus vite que les problèmes

auxquels ces derniers sont confrontés évoluent eux-mêmes rapidement, comme en témoigne la généralisation en quelques années des questionnements liés au développement durable. Les communautés professionnelles se définissent ainsi probablement autant par les sphères dans lesquelles les pratiques circulent ou par les modalités de création, de transformation et d'hybridation que par les pratiques elles-mêmes (c'est le trait commun qui ressort des textes de Clément Orillard, Stéphane Cadiou, Edna Hernández et Irène Mboumoua). Malgré les « spécificités locales » de l'action publique dans les grandes métropoles, malgré les différences entre formes et instruments d'action selon les États, les réseaux de villes européens parviennent à structurer des échanges et des rapprochements entre les participants qui vont parfois jusqu'au sentiment d'appartenance à une même communauté professionnelle et ce, malgré les différences de pratiques. Ce sentiment d'appartenance n'est alors pas de même intensité que lorsqu'il porte sur une profession ou une organisation. Il est plus faible et mêle le sentiment d'intérêts en commun, ce qui justifie que l'on parle d'appartenance, et le partage de références communes, ce qui n'implique pas l'appartenance.

## Quand la circulation des pratiques internationalise l'urbanisme

Les propos qui précèdent pourraient sembler exagérément centrés sur la France alors que (comme le montrent notamment les contributions de Clément Orillard, Irène Mboumoua et Edna Hernández) la circulation des modèles se fait largement à l'échelle internationale, ce qui traduit le poids croissant des dynamiques de globalisation sur la régulation de l'action publique urbaine locale. Le courant de recherche des « *policy mobilities* » (voir par exemple MCCANN, WARD, 2011), puisant dans les cadres théoriques de la géographie radicale anglo-saxonne, tend surtout à mettre en avant les effets de déterritorialisation qu'engendre l'internationalisation des modèles. Notre angle d'analyse conduit plutôt à insister sur la variété des dynamiques de reterritorialisation et des formes de régulation politique locale qu'elles construisent.

On observe la conjonction de plusieurs phénomènes, sans doute plus facilement lisibles à cette échelle qu'à celle d'un pays. D'abord ceux qui sont liés aux modes classiques de circulation des idées, ce qu'illustre le texte de Clément Orillard. Certains pôles de formation acquièrent une réputation d'excellence ou d'innovation qui attire des futurs professionnels du monde entier ; des maîtres s'imposent dans une profession (en architecture, paysage, design, mais aussi dans des métiers de l'ingénierie) ; les associations professionnelles internationales se renforcent et, à travers les voyages d'étude et les colloques, font circuler bonnes pratiques, idées nouvelles et modes ; la presse spécialisée sélectionne des réalisations pour en faire des modèles.

Mais à l'échelle internationale s'exprime également la puissance. Celle assez traditionnelle des modèles de ville qui dans l'histoire fut fortement liée à la domination politique et culturelle de certains États. Washington, une partie de Bruxelles, la concurrence entre les Anglais, les Allemands et les Français à Istanbul ou encore le plan Écochard de Beyrouth se lisent plutôt de cette manière, alors que Chandigarh ou Brasilia relèvent beaucoup plus de la circulation des idées à l'intérieur d'un champ professionnel. Plus récemment, le modèle de la ville durable résulte d'une élaboration internationale, mais qui permet quand même à un État (par exemple, celui de Corée du Sud) de s'affirmer dans l'imposition de sa version de ce modèle.

Puissance de l'économie, vers laquelle l'exemple coréen entraîne aussitôt : ces villes nouvelles qui expriment un ordre politique et social ne sont-elles pas aussi une version du « modèle Samsung<sup>6</sup> » que cette multinationale exporte dans tous les pays voisins ? La production urbaine contemporaine se fait d'abord dans les pays émergents et les modèles dominants leur sont particulièrement destinés. Singapour apparaît alors comme une référence qui nourrit aussi bien les politiques urbaines asiatiques que les fantasmes occidentaux. Mais, du président chinois aux écologistes européens, chacun l'utilise à sa manière et derrière pointent les logiques de l'investissement. La *downtown*, avec des tours de bureaux et de logements, un (au moins) grand centre

commercial, un pôle d'échanges où se croisent l'automobile et des transports en commun efficaces (idéalement réseau à grande vitesse, réseau urbain, accès à l'aéroport), quelques équipements et un musée d'art contemporain, ou un opéra, ou l'équivalent, est un modèle très présent en Asie, mais qui vaut au-delà parce qu'il constitue un objet évalué favorablement par les grands investisseurs : ces derniers prennent ainsi une place croissante dans la définition des modèles urbains.

Puissance des modèles normatifs : avec l'internationalisation des préoccupations de développement durable (notamment énergétiques) se constitue une sorte de marché des labels. Certains réussissent mieux que d'autres, parce qu'ils sont portés par de plus grandes puissances politiques ou économiques, mais aussi parce qu'ils sont plus faciles à utiliser : c'est le cas par exemple du label environnemental Leed en ce qui concerne les immeubles. L'internationalisation des labels devient d'autant plus facile que les systèmes normatifs tendent à se rapprocher. Faisons l'hypothèse que se constitue un modèle en creux qui ne résulte ni de principes urbains généraux ni d'une vision de la ville, mais de l'addition et de la composition plus ou moins heureuse de séries de normes, peu ou pas reliées entre elles.

Puissance, enfin, de l'image, celle des grands objets iconiques que tout le monde veut imiter (il y a quelques années ce fut l'effet Guggenheim), celle qui associe une ville et un grand événement (avec des réussites diverses) et la transforme en référence, celle aussi des agences des « star-architectes » dont on s'arrache la signature.

Cela alimente-t-il un urbanisme des produits (MANGIN, 2004) complètement décontextualisé ? Marcel Smets (2015) affirme qu'« [...] en dépit de la globalisation accrue du savoir professionnel, la tradition artisanale dans l'exercice du métier maintient ses droits. L'œil expérimenté qui scrute le terrain, l'intuition obscure qui pousse à repérer les justes pistes, l'appréciation intégrée des données qui aboutit à la juste synthèse témoignent d'une érudition basée sur la diversification et l'addition des expériences. En soi, cette maîtrise n'a pas de dimension